

Initiatives parlementaires

de Surrey, en Colombie-Britannique, se sont vu refuser l'entrée de la filiale de la légion, dans la ville voisine de Newton et cela, même s'ils y avaient été invités. On ne les aurait laissés entrer que s'ils avaient accepté d'enlever leur turban, ce qu'un sikh pratiquant ne peut jamais faire.

On se serait attendu à ce qu'ils soient accueillis à bras ouverts par gratitude à leur endroit, respect pour leur grand âge ou simple hospitalité. Mais ce sont des sentiments moins rationnels qui ont prévalu ce jour-là.

Même si le président de la filiale leur offrait, quelques semaines plus tard, ses plus plates excuses, le Congrès national tenu en mai dernier a ravivé la controverse en rejetant une proposition visant à permettre le port de couvre-chefs à caractère religieux dans les filiales de la légion. C'est ainsi que le Congrès a interdit les locaux de la légion aux sikhs orthodoxes qui portent le turban et aux juifs orthodoxes qui portent la calotte ou kippa.

• (1750)

Les membres de la légion soutiennent que leur tradition veut que tous ceux qui entrent dans les filiales de la légion se découvrent par respect pour les soldats morts au champs d'honneur et pour la Souveraine. Personne ne conteste qu'il est souhaitable de manifester du respect, mais il y a certes bien des façons de le faire.

[Français]

En quoi consistent exactement ces questions et pourquoi suscitent-elles d'aussi grandes préoccupations? L'une de ces questions porte peut-être sur la liberté religieuse. Une autre correspond sans aucun doute au droit de tous les Canadiens et Canadiennes à être traités sur un pied d'égalité, sans discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique ou nationale. Mais ce sont là des droits qui s'inscrivent dans une structure sociale et politique globale du Canada. La nature de cette structure même, le type de société où nous vivons, le genre de pays que nous voulons pour nous-mêmes et les générations à venir de Canadiens et Canadiennes sont ici en cause.

[Traduction]

Dans une lettre qu'ils ont adressée récemment au premier ministre, le lieutenant-colonel Jauhal et ses camarades parlent en ces mots de leur service de guerre:

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, aux côtés des forces armées du Commonwealth, nous avons risqué nous aussi notre vie pour protéger le Commonwealth et défendre la démocratie qui permet à diverses personnes de vivre ensemble, libres et en paix. Peu importe notre nationalité, notre religion ou notre culture, nous tous, des forces armées du Commonwealth, avons développé une camaraderie, un esprit de corps et une ténacité qui faisaient de nous une famille très unie. Non seulement nous nous respections les uns les autres, mais nous serions morts les uns pour les autres.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, aucun camarade canadien ne nous a demandé d'enlever notre turban. Au palais de Buckingham, les sikhs ont eu la permission de garder leur turban pour recevoir leurs médailles des mains du roi et de la reine. En août dernier, à Victoria, la reine s'est entretenue avec chacun d'entre nous. Elle ne nous a pas demandé d'enlever notre turban.

S'il y a une indication d'étonnement ici, je crois que c'est compréhensible. La reine est le symbole vivant des traditions du Canada, comme de celles de la légion. Si la reine peut tolérer le turban et passer outre au couvre-chef pour ne se soucier que de l'homme qui le porte, pourquoi la Légion royale canadienne ne pourrait-elle pas en faire autant?

Les anciens combattants sikhs à qui on a refusé l'admission ont officiellement porté plainte devant la commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique. Je suis presque convaincue qu'en procédant ainsi par les voies officielles, ils obtiendront une décision en leur faveur. Mais ne serait-il pas préférable de prendre la bonne décision de plein gré plutôt que sous le coup d'une ordonnance?

Il y va de bien plus que la simple politesse. Les cinq personnes refusées sont des Canadiens au même titre que vous et moi et que tout le monde à la Chambre. Peu importe leur apparence ou leur religion, ils ont le droit de participer pleinement à la vie de la nation.

Plus encore, nous perdons tous au change si un groupe, n'importe lequel, est marginalisé et se voit refuser la pleine participation à la vie de la société. Cela vaut également pour ceux qui rejettent les couvre-chefs imposés par la religion puisque nous ne gagnons rien à donner la pire interprétation possible à leur geste. Je crois même que nous projetons la mauvaise image de ces gens en faisant cela.

Les commentaires de certains membres de la légion qui ont voté contre l'admission des sikhs permettent de croire qu'ils voulaient ainsi préserver les traditions. Il y a des décennies qu'ils se sont battus pour le Canada et, depuis ce temps, ils ont vu le Canada changer à un rythme effarant. Les vagues successives d'immigrants ont transformé la face de la société canadienne et certains croient que cette transformation menace nos valeurs fondamentales et nos traditions.

N'oublions pas ce que sont vraiment nos traditions, ce que cela signifie que d'être Canadien et d'avoir une grande générosité d'esprit. Je crois que nous en viendrons tous à la conclusion que ce n'est pas une question d'apparence. Notre pays trouve son identité et sa noblesse dans les quatre principes pour lesquels nos anciens combattants se sont battus: la démocratie, la liberté, la justice et l'égalité des droits pour tous. Ce n'est rien d'autre que le respect de la personne humaine.

En reconnaissant ces principes, nous maintenons les traditions du Canada et, en travaillant pour atteindre ces idéaux dans notre société multiculturelle en constante évolution, nous montrons que nous n'avons pas oublié les sacrifices de nos anciens combattants. Nous ne les oublierons jamais.

• (1755)

Je suis convaincue que les membres de la Légion royale canadienne seront aussi courageux en temps de paix qu'ils l'ont été en temps de guerre et qu'ils continueront d'être pour nous tous un exemple de justice et de générosité d'esprit.

Je remercie la députée de nous avoir donné l'occasion de parler de cette question aujourd'hui.

[Français]

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Madame la Présidente, je prends part au présent débat à titre de porte-parole pour l'opposition officielle en matière d'anciens combattants. Je dois toutefois vous dire que le débat proposé par la motion de ma collègue, la députée de Windsor—Sainte-Claire ne nous permettra pas de solutionner le problème en cette Chambre, problème qui concerne les droits individuels et les droits collectifs. Nous